

Commitment to Quality



Merola Tile commits to providing customers with Grade 1, First-Quality tile products that meet or exceed ANSI 137.1 - 2012 for porcelain and ceramic tile, and ANSI A137.2:2013 for glass tile.

If any Merola Tile product is proven to contain a manufacturing defect, Merola Tile will provide full replacement of the product, of same or comparable type and color. Merola Tile must be notified with any manufacturing defect claims as soon as possible after purchase, but no later than one year after purchase. No claims will be accepted for tile already installed.

Merola Tile ensures that dye lots will be consistent within each order, but cannot guarantee matching dye lots over multiple orders.

Merola Tile makes no guarantee in relation to installation, including, but not limited to: suitability of a tile for a particular use, wear and tear due to improper installation, and any other defects caused by improper installation procedures. Installation costs of any kind are not covered by this agreement.

Merola Tile specifically excludes liability for consequential or incidental damages, except where exclusion of consequential damage is not permitted by state law.

This limited warranty shall constitute the full extent of Merola Tile's liability and is in place of all other warranties, express or implied.



Improving Homes. Improving Lives.

Engagement envers la qualité



Merola Tile s'engage à fournir aux clients des produits de carrelage de classe 1 de première qualité qui respectent ou surpassent les normes ANSI 137.1 - 2012 pour les carreaux de porcelaine et de céramique, et ANSI A137.2:2013 pour les carreaux de verre.

Après vérification, si tout carreau de Merola Tile présente un vice de fabrication, Merola Tile remplacera le produit défectueux par le même produit ou un produit de type et de couleur identique ou comparable. Les réclamations pour vice de fabrication doivent être présentées à Merola Tile dès que possible après l'achat, et au plus tard 1 an après l'achat. Aucune réclamation ne sera acceptée pour les carreaux déjà installés.

Merola Tile s'assure que les lots de teinture sont constants à l'intérieur de chaque commande, mais ne peut garantir des lots de teinture identiques pour plusieurs commandes.

Merola Tile n'offre aucune garantie liée à l'installation, y compris et sans s'y restreindre à : l'emploi de carreaux pour une usage particulier, l'usure ou la détérioration due à une mauvaise installation, et tout autre défaut lié à de mauvaises procédures d'installation. Les coûts d'installation de quelque nature ne sont pas couverts par cette entente.

Merola Tile décline expressément toute responsabilité pour les dommages fortuits ou indirects, sauf si l'exclusion de responsabilité pour les dommages fortuits ou indirects n'est pas autorisée par les lois provinciales.

Les dispositions de cette garantie limitée constituent la totalité de la responsabilité de Merola Tile et remplacent toute autre garantie, expresse ou implicite.

